

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

9 juillet 2014

---

TAXIS ET VOITURES DE TRANSPORT AVEC CHAUFFEUR - (N° 2063)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**SOUS-AMENDEMENT**

N° 111

présenté par

M. Thévenoud, rapporteur au nom de la commission du développement durable et de  
l'aménagement du territoire

à l'amendement n° 85 du Gouvernement

-----

**ARTICLE 3**

À la première phrase de l'alinéa 3, substituer aux mots :

« antérieurement à »

le mot :

« avant ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Sous-amendement rédactionnel.